

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 12 mars 2024

Comité de Massif des Alpes

Le Comité de Massif des Alpes s'est réuni ce jour sous la présidence du préfet coordonnateur de massif, Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Après une séquence d'élections, dédiées à l'installation de la nouvelle mandature, le Comité a défini sa feuille de route pour les trois prochaines années. Un point a été fait sur la candidature des Alpes françaises aux jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030.

En ouverture du Comité de Massif des Alpes qui s'est tenu ce lundi 11 mars à la préfecture de l'Isère, Louis Laugier, préfet de l'Isère et délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a présenté les enjeux alpins du département et les travaux d'intérêt collectif engagés : l'avenir des stations de moyenne altitude, la nouvelle génération des Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), la diversification économique des vallées, les problématiques de mobilités et d'attractivité du sillon alpin, l'héritage et le rôle de Grenoble « capitale des Alpes ».

Après avoir procédé au renouvellement de ses membres pour la mandature 2023-2029, le Comité de Massif des Alpes a inscrit plusieurs objectifs à sa nouvelle feuille de route, et notamment :

- l'enjeu d'adaptation et de transitions des territoires de montagne, particulièrement soumis et sensibles aux aléas du dérèglement climatique ; il faut « désormais trouver des solutions pour préserver non seulement les populations qui y vivent ou découvrent et pratiquent la montagne, mais bien entendu les paysages et la richesse de la biodiversité de nos territoires alpins. Il existe très peu d'instances où l'ensemble des acteurs d'un territoire sont susceptibles d'être réunis pour penser l'avenir ».

- faire davantage connaître ce Comité de massif qui apporte « les conditions d'un dialogue, d'une réflexion partagée et d'une vision commune qu'il faut préserver et conforter ».

À ces enjeux, s'ajoutent de nouvelles obligations réglementaires qui guideront l'action du Comité de Massif : le plan d'adaptation au changement climatique, les COP régionales, les futurs Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE2) et les démarches alpines liées à la transition.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

X @Prefet38 Instagram @prefet38 Facebook prefet38 LinkedIn Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr

Contribution à la préparation des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

Le Comité de Massif des Alpes souhaite se positionner pour accompagner la préparation des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Le Comité dispose en effet, conformément aux prérogatives que la Loi Montagne lui octroie, d'un pouvoir d'auto-saisine pour tous les sujets relatifs aux territoires du massif et comme pilote du schéma de massif, il peut suivre les préparatifs et contribuer à la tenue de cet événement dans le respect des éléments de la candidature et des attentes du CIO, notamment en matière d'héritage territorial, d'impact sur la jeunesse, les pratiques sportives, la cohésion territoriale.

Les deux Régions ont donc exposé les principes de leur candidature, les demandes du CIO, les objectifs en matière d'héritage territorial et social, mais également en matière de gouvernance.

Le préfet coordonnateur de massif a présenté l'accompagnement de la candidature par l'État et ses responsabilités nationales et alpines.

Le rôle du Comité de Massif des Alpes

Le Comité de Massif des Alpes est l'instance de concertation des acteurs locaux des territoires, parfois qualifiée de « Parlement de la montagne ». Il joue un rôle de veille permanente pour assurer la prise en compte des spécificités de la montagne dans les politiques publiques menées sur les massifs : il doit permettre, par ses éclairages, de faciliter la coordination de l'action publique.

Le périmètre géographique du massif des Alpes couvre 1 699 communes réparties sur neuf départements, dont quatre en région Auvergne-Rhône-Alpes (Isère, Drôme, Savoie et Haute-Savoie) et cinq en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Var et Vaucluse).

Il est composé de 77 membres nommés pour six ans par le préfet coordonnateur de massif et répartis en quatre collèges :

- un collège d'élus locaux représentatifs des différentes échelles régionales, départementales, intercommunales, communales et métropolitaines ;
- un collège des parlementaires ;
- un collège des acteurs économiques ;
- un collège des représentants d'organismes ou associations participant à la vie du massif ou agissant dans le domaine du développement durable.

Le préfet coordonnateur de massif, Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, est assisté par un commissaire de massif, Philippe Matheron. Administrativement rattaché à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ce dernier travaille avec une équipe d'experts en développement territorial.

Pour plus d'information sur le Comité de massif des Alpes, sa composition et son rôle :

www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Massif-des-Alpes

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref.communication@isere.gouv.fr

X @Prefet38  prefet38  prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr